

Compte-rendu de la **Séance du 6 Juin 2017**

L' an 2017 et le 6 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de Nouâtre, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la Mairie de Nouâtre sous la présidence de Monsieur DANQUIGNY Pierre-Marie, Maire

Présents : M. DANQUIGNY Pierre-Marie, Maire,
Mmes : BUROLLET Stéphanie, LE GOFF Gaëlle, MESTIVIER Céline, PARROT Anita,
MM : AUBOIS Jackie, CAILLAUD Claude, GALLAND Franck, GAUTRON Philippe, GUÉRIN Jean-Marie

Excusée : Mme Evelyne PLANTÉ

Procuration : de Mme Evelyne PLANTÉ à Mme Anita PARROT

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 30/05/2017

Date d'affichage : 31/05/2017

Secrétaire : Philippe GAUTRON

Monsieur le Maire vérifie que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il fait part au conseil municipal de la démission de Madame Monique BARRS de ses fonctions de conseillère municipale.

1) Demande d'agrément pour l'accueil d'un volontaire en service civique (cette délibération annule et remplace celle du 06 février 2017)

Exposé du maire :

Le CCAS a ressenti depuis longtemps la nécessité d'aider les personnes en difficulté dans leurs démarches administratives.

Beaucoup d'administrés, personnes âgées et/ou isolées, jeunes en recherche d'emploi, de stage, d'aides financières, ont besoin d'une aide pour remplir un dossier ou pour consulter Internet. etc...

Le maire propose aux membres présents de demander un agrément pour **accueillir un volontaire s'engageant sur un service civique**. Il rappelle que les locaux loués à la Communauté de Communes vont se libérer très rapidement et pourraient héberger ce nouveau service à la population.

Intitulé de la mission : Accompagner les habitant(e)s de Nouâtre dans leurs démarches administratives et sociales ; apporter une aide aux personnes âgées et / ou isolées.

Détails de la mission :

Accompagner la mise en place d'un Bureau communal d'Aide Sociale.

Accueillir tous les publics, recevoir leurs demandes diverses.

Mettre les administrés en relation avec les services publics tels que CAF, Pôle Emploi, Assurances sociales, Impôts, Territoire de Vie Sociale de Sainte-Maure de Touraine ou Maison Départementale des Personnes Handicapées de Chinon, Maison des Services au Public de Sainte-Maure de Touraine, etc.

Faire découvrir l'outil numérique, aider à faire des demandes en ligne, à mettre à jour son compte sur le site de Pôle Emploi, faire une demande d'allocation logement, déclarer ses revenus, pré-remplir en ligne une demande de une carte d'identité, etc.

Visiter les personnes âgées et/ou isolées régulièrement, écouter leurs besoins, en faire part à l'élu référent, les relayer auprès de la Maison des Services au Public de Sainte-Maure de Touraine

Proposer le portage de livres ou autre document aux personnes sans moyen de déplacement, les accompagner à la bibliothèque la plus proche

Présenter les activités culturelles, club des anciens, cinéma, spectacles organisés par la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Faire connaître le tissu associatif local et présenter les activités des diverses associations.

Remarque : la Maison des Services au Public de Sainte Maure de Touraine s'est proposée pour assurer la formation du volontaire recruté.

Conditions matérielles :

Le volontaire est recruté pour 9 mois (août 2017 à avril 2018)

Durée hebdomadaire : 24/35ème

Salaire net : 472.97 € versés par l'état et 107.58 € versés par l'employeur

Bureau avec équipement informatique mis à disposition

Les déplacements entre le lieu du service civique et les lieux de formation, stages ou les visites à domicile validées par le tuteur seront défrayés selon le barème en vigueur

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal unique 2017

Élu(e)s référents : Stéphanie BUROLLET, vice-présidente du CCAS, Gaëlle LE GOFF, déléguée à la MILE, Pierre-Marie DANQUIGNY, maire

La création d'un poste de service civique est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

2) Présentation du CONTRAT DE PAYS

Initiés en Région Centre depuis 1995, les Contrats Régionaux de Pays sont des outils de soutien au développement local, utilisés pour atténuer les disparités de développement économique et social qui affectent certaines parties du territoire de la Région Centre.

Ce sont des outils d'accompagnement financier pluriannuel, qui s'inscrivent dans la démarche de développement du Pays et de la Région. Ils permettent la mise en œuvre des objectifs de la charte de développement du Pays et apportent des aides financières aux porteurs de projets, suivant un programme d'actions contractualisé entre le Pays et la Région.

Après avoir géré une première génération de Contrat Régional de Pays sur la période 2001-2006, le Syndicat Mixte du Pays du Chinonais a procédé à une révision de sa charte de développement en 2006 pour revoir les objectifs de développement et d'aménagement durable du Pays du Chinonais, puis engagé sur cette base un deuxième Contrat régional de Pays avec la Région Centre pour la période 2007-2012. Le dernier Contrat, qui a pris fin en décembre 2011, a permis de soutenir la réalisation de 219 projets de collectivités, d'entreprises, d'associations, etc., grâce à la dotation de 9 546 000 € attribuée par la Région Centre.

Le Pays a signé un troisième Contrat régional de Pays, **le 6 février 2014**, en s'appuyant d'une part sur son Agenda 21 (nouvelle révision de la Charte de développement du Pays en 2012 sous la forme d'un Agenda 21 local), et d'autre part sur le cadre d'intervention défini par la Région pour la mise en œuvre des contrats régionaux de Pays de 3ème génération. Un cadre d'intervention pour la 4ème génération de contrats territoriaux ayant été approuvé en octobre 2012 par le Conseil régional, le programme d'actions Contrat de Pays a du en tenir compte.

Outil de contractualisation entre la Région Centre et le Syndicat Mixte du Pays du Chinonais, le Contrat Régional de Pays décline en **12 modules** les actions et les investissements éligibles pour les 5 prochaines années.

- **1er bloc de priorités** 1. Services à la population 2. Développement économique 3. Habitat/rénovation urbaine 4. Performance énergétique 5. Mobilité 6. Qualité des paysages 7. Biodiversité / eau
- **2ème bloc de priorités** 8. Agriculture et sylviculture 9. Culture et communication 10. Aménagements urbains/ cadre de vie 11. Economie touristique 12. Activités sportives

3) SIEIL / Rapport d'activités 2016

Le maire présente le rapport d'activités du SIEIL, qui n'appelle aucune observation.

4) CCTVV - compte-rendu du dernier conseil communautaire

Monsieur le maire fait part des principales décisions prises par lors du dernier conseil communautaire :

- Lancement du PLUi (coût 279 010 € ht)
- Projet de Voie Verte Ligré/Antogny le Tillac (par l'Ille Bouchard et Nouâtre).

5) Subvention aux associations locales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association USG Triathlon, une subvention de 191 €, couvrant le montant de l'affiliation à la Fédération Française de Triathlon.

6) Décision modificative n° 1

Le conseil municipal décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

Cpte 022 dépenses imprévues	- 191 €
Cpte 657 Subventions	+ 191 €

Informations et questions diverses

Monsieur Michel DESVERGNES a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juillet. En fonction de la réponse de la CNRACL, et du cumul des trimestres cotisés en secteur privé et public, la date peut éventuellement être repoussée.

Les membres de la commission de recrutement recevront les 17 candidats au poste d'adjoint technique, et la décision sera prise vers le 12 juin.

Embauche prévue le lundi 3 juillet.

La séance est levée à 21 heures.

le maire,

le conseil municipal,